



Objet : Compte rendu atelier de concertation DPEG

Date : 29 Juin 2017

1. Contexte

Dans le cadre de la mise à jour de la Réglementation Thermique de Guadeloupe (RTG), et suite à la diffusion du questionnaire d'évaluation de la RTG, le conseil régional organise une première séance de présentation de la feuille de route vers la RTG V3.

La séance DPEG a pour objectif de faire un focus sur les modalités de mise en œuvre et évolutions envisagées du DPEG

2. Ordre du jour

- 1 Etat des lieux
 - 1.1 Rétrospective
 - 1.2 Point d'actualités
 - 1.3 Retour sur le questionnaire
- 2 Feuille de route de concertation RTG V3
- 3 Sujets en débat
 - 3.1 Périmètre et échelles,
 - 3.2 Outil d'application,
 - 3.3 Incitation à la rénovation,
 - 3.4 Ajustements divers.
- 4 Ajustements divers

3. Retour sur le questionnaire et la feuille de route de concertation RTG V3

3.1. Outil d'application

Dans la mise en place du futur outil DPEG (version portable) un moyen rapide d'accès au facture d'électricité devra être pensé dans la mesure où les diagnostiqueurs peuvent en avoir besoin au jour le jour.



3.2. Incitation à la rénovation

Remarques générales

Sachant que les DPEG sont établis à partir des factures de consommation des occupants du bâtiment (lorsque celles-ci sont disponibles), le manque de fiabilité des DPEG a été évoqué. Ces derniers sont en effet plus le reflet des habitudes de consommations plutôt que des performances réelles de l'enveloppe du bâtiment.

En accord avec la remarque faite le matin, il a été précisé que l'étiquette énergie avait une efficacité relative notamment en ce qui concerne les habitations existantes. Bien que cela ne soit pas vérifié avec des données chiffrées, le retour d'expérience laisse suggérer que trop peu de travaux de rénovations font suite à des DPEG.

De plus, les étiquettes énergie font preuve d'un certain manque de « pédagogie », en particulier dans le cas des bâtiments tertiaires. En effet, quand bien même les travaux de rénovation seraient réalisés, il est quasi impossibles pour certaines typologies de bâtiments d'atteindre un A.

Il a été demandé que les étiquettes soient exprimées en énergie finale et non plus en énergie primaire afin que le particulier puisse mieux comprendre sa notation.

Bureau d'études thermique

Afin de répondre à ce point, il a été proposé, suite aux recommandations faites en page 3 du DPEG, d'ajouter les gains énergétiques (voire financiers) réalisables sur le long terme en cas de réalisation des travaux de rénovation. Afin d'atteindre l'objectif de fiabilisation des DPEG.

3.3. Ajustements divers

Cabinet de conseil et d'audits:

Il serait intéressant d'inclure au DPEG une rubrique spécifiant la typologie du bâtiment diagnostiqué (en se basant sur les typologies définies dans l'étude ADEME en cours).

Enfin, le remplissage de certaines rubriques du DPEG peut être problématique, en particulier dans le cas du logement collectif.

Remarques générales

Le manque de sensibilisation des acteurs du privé constitue toujours un vrai frein à la mise en application de la RTG.

Ce manque d'informations se retrouve par exemple chez les notaires ou encore agents immobiliers, qui ne voient souvent eux-mêmes pas l'utilité des DPEG.

En fonction de la typologie du bâtiment, certaines aides à la rénovation existent déjà. Il serait alors intéressant de centraliser ces informations et de les inscrire dans une 4^{ème} page à joindre au DPEG, qui soit suffisamment concise et vulgarisée.